

Bonne année !



N° 44

Janvier février 2022

# Carrefour du Tilleul

*Le petit journal de votre*

1. Brèves      2. Permis de construire      3. Travaux      4 et 5. Aide aux contribuables  
6. J'❤ le Blaireau      7. Conciliation de justice      8. Etat civil... Opération Bitting 1942

## Un pas en avant

Le 10 décembre, la demande de permis de construire concernant le projet hôtelier du château de Fréfosse a été déposée en mairie avant examen par les services de l'Etat.

## Deux pas en arrière

Le 5 décembre, une belle tranche de notre falaise est partie à la mer suivie d'une autre le 1<sup>er</sup> janvier, heureusement sans faire de victimes.

Courageux mais pas téméraire, le rédacteur a préféré emprunter ce cliché au site « Côte d'Albâtre.

*Merci à Bernadette Vast.*



Milieu naturel en perpétuelle évolution, nos falaises reculent de 18 à 32 cm en moyenne par an. *Attention, les effondrements ne se produisent pas uniquement pendant la mauvaise saison.*

Yport le 13 juillet 2008... Dieppe en décembre 2012... Etretat le 26 août 2016... Le Tréport le 17 décembre 2017... Etretat encore en janvier 2018... Criel sur mer le 29 janvier 2021... Cauville sur mer le 4 août 2021...

*Notre article, Carrefour N° 39 page 6.*



## Maison du Territoire Criquetot l'Esneval

Avec la Communauté Urbaine, l'ancienne maison du canton devient maison du territoire et apporte aux usagers plusieurs services tels que :

- L'association de **médiation familiale** pour aborder les problèmes entre proches. (*Carrefour n° 42 page 5*).
- **Une permanence des services fiscaux** avec pour mission d'assister les déclarants en difficulté. (*Dans ce numéro page 6*).
- **Un conciliateur de justice** chargé de favoriser des accords amiables dans les conflits du quotidien. (*Dans ce numéro page 7*).

**Maison du Territoire 28 route de Vergetot  
76280 Criquetot l'Esneval ☎ 02 35 27 27 00  
Du lundi au vendredi 9 h – 12 h & 14 h – 17 h**

## Carrefour du Tilleul n° 44

Directeur de la publication : **Raphaël Lesueur**  
Rédaction et mise en page : **Philippe Paumier**

**Disponible chez les commerçants tilleulais**  
*Et en mairie si vous avez raté la distribution*

Ce que chacun doit savoir : *(Rappel n°7 de janvier 2010)*

- Chaque propriétaire éprouve un jour ou l'autre l'envie d'améliorer sa maison, ses dépendances, de faire évoluer son cadre de vie. Il s'agit là d'aspirations légitimes et nous devons tout faire pour qu'elles se réalisent dans de bonnes conditions.
- Quelques précautions s'imposent cependant pour que vos projets voient le jour sans provoquer de refus de la part de l'administration ni occasionner de recours dans le voisinage.
- Comme la plupart des communes, Le Tilleul s'est dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU) qui sera bientôt intégré dans un plan intercommunal (PLUI) au sein de la communauté urbaine.
- Ce document a fait l'objet d'une enquête publique et contient des règles applicables par tous.

### Les propriétaires ont des droits.

Les règles locales d'urbanisme ne peuvent comporter de clauses qui soient contraires aux dispositions nationales régissant le droit des propriétaires.

### Mais un propriétaire ne peut pas faire entièrement ce qu'il veut...

Il doit tenir compte :  
De l'environnement, des droits de ses voisins et des règles administratives.

### Vous avez l'intention :

De modifier	De créer	De construire
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Un portail, une clôture</li> <li>* Votre façade</li> <li>* Votre toiture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Un abri de jardin</li> <li>* De nouvelles fenêtres</li> <li>* Une isolation extérieure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Un garage</li> <li>* Une extension</li> <li>* Une véranda</li> </ul>

### Ou d'autres projets qui ne figurent pas dans cette liste

Il y a de fortes chances pour que vous soyez dans l'obligation légale de déposer une déclaration préalable pour les travaux secondaires ou un permis de construire pour les opérations plus importantes.

Alors, faites des projets, demandez des devis mais surtout :

- Ne vous engagez pas trop vite auprès d'un artisan.
- Ne commandez pas de matériaux sans connaître vos obligations et vos droits.
- Renseignez-vous d'abord en mairie auprès de :

Mme Dominique His, adjointe au maire chargée de l'urbanisme et (ou) de Mme Delphine Morisse, secrétaire de mairie.

*Au cours des dernières années la municipalité a été engagée dans trois affaires :*

*Un recours contre le plan local d'urbanisme... Un recours contre un refus de permis de construire... Un litige portant sur la propriété d'une voie de circulation. On peut trouver des motifs de satisfaction dans le fait que les trois jugements furent favorables à la maire mais on regrettera surtout le temps passé et une dépense d'énergie qui aurait pu trouver dans d'autres domaines un emploi plus utile*



« Charbonnier est maître en son logis »  
disait jadis notre bon roi  
François 1er  
Mais depuis l'eau a coulé sous les ponts et ceux qui affirment encore : « *J'suis chez moi, j'fais c'que j'veux* »... s'exposent à de sérieuses désillusions.  
Notre société devient de plus en plus complexe. Si en 2022 les Romains osaient construire un ouvrage d'art dans la vallée du Gard, il y aurait à coup sûr une pluie de recours pour atteinte à la qualité du site.



**Non au pont !**

Alors, on va au tribunal ?

Chacun peut faire appel à la justice s'il estime que ses intérêts sont lésés ; que ce soit entre particuliers (*voir page 6*) ou bien entre particuliers et administration.

Mais les procédures peuvent être longues et occasionner des frais importants.

*Dialoguer et rechercher une solution amiable est toujours préférable.*



## Fait maison

Sous la direction et avec la participation très active de Cyril Couturier, adjoint au maire chargé des travaux, Yannick Gervais et Franck Vernichon mènent deux chantiers :

- Une dalle destinée à mettre en valeur le pressoir du parc Mathilde.
- Le coulage d'une dalle porteuse puis le montage d'une charreterie pour compléter le garage communal rue Le Conquéran.



## 2° Acquisition

Les espaces verts représentent un poste important dans les missions des agents communaux.

La modernisation de nos équipements se poursuit avec l'acquisition d'une machine thermique pour aspirer et broyer les feuilles mortes. Avant commande, un essai positif vient d'être réalisé avec un modèle prêté par le constructeur.

*Ci-dessous, présentation d'un engin similaire à titre d'illustration. Remorquage par camion, éjection dans la benne.*



## 3° Devis approuvés

Mairie : Consolidation de la charpente  
Isolation des combles  
Changement de deux portes extérieures (\*)

**Trois entreprises consultées et deux réponses.**

Après étude et sur proposition de la commission des travaux, le conseil municipal a retenu :

L'entreprise ATB. Rue Dom Fillastre Le Tilleul

*Pour la qualité et l'originalité de ses propositions...*

*Remise en forme traditionnelle de la charpente.*

*Réemploi du plancher d'origine en renfort de toiture.*

*Sécurisation de l'escalier d'accès.*

Charpente et réparation de l'escalier	8 388,00 €
Isolation des combles	20 605,59 €
Changement des portes extérieures	11 364,00 €

**Total** **40 357,59 €**

(\*) Portes latérales, chaufferie et salle des adjoints

Chœur de l'église Saint Martin  
Nettoyage et restauration des vitraux du XVI°

Programmée sur plusieurs exercices, la campagne de sauvegarde débute par une intervention sur les pièces les plus anciennes, les plus précieuses et les plus fragiles.

**Trois entreprises consultées et trois réponses.**

Après étude et sur proposition de la commission des travaux, le conseil municipal a retenu :

L'entreprise Normandie vitrail.

258 rue du Château. 76280 Cuverville en Caux.

*Pour un devis très compétitif et d'une grande précision détaillant pour chaque verrière les déformations des plombs, les lacunes et les fêlures de verre, les altérations de mastic et de métal ou de peinture.*

**Total** **40 716,00 €**

*Note : La restauration de vitraux anciens exige une qualification particulière et peu répandue.*

*Financièrement la proximité de l'entreprise a joué en faveur d'une plus grande attractivité des coûts*



## Un communiqué de la direction des finances publiques

4

*Note de la rédaction. Peut-être l'avez-vous remarqué, aujourd'hui tout fonctionne comme si chaque citoyen était né avec un ordinateur dans son berceau. Si ce n'est pas votre cas saluons l'effort de proximité réalisé par les services publics.*

### La direction générale des finances publiques au plus près des usagers

Pour répondre à vos interrogations, une **permanence d'accueil** de la direction des finances publiques est organisée à la **maison des territoires de Criqueot l'Esneval** :

	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>	<b>9 h – 12 h</b>	<b>14h – 16 h</b>
<b>Mardi</b>	<b>9h – 12 h</b>	<b>14 h -16 h</b>

Nous vous offrons dans les trois domaines (*Fiscalité, secteur public local, amendes*) :

- Une réponse à vos questions les plus fréquentes.
- Une assistance dans la réalisation de vos démarches papier (ex : assistance pour le remplissage des formulaires les plus courants).
- Un accompagnement dans vos démarches en ligne (ex : aide à la création de l'espace particulier, à la déclaration en ligne, à l'utilisation de la messagerie sécurisée, la formulation d'une réclamation).
- Une mise en relation avec le service compétent quand ce dernier doit être sollicité.

### Exemple de sujets pris en charge

- 1° Obtenir des informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement des créances locales.
- 2° Bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne.
- 3° Etre aidé pour déclarer ses revenus.
- 4° Gérer son prélèvement à la source.
- 5° Obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation).
- 6° Obtenir des informations relatives aux sommes à payer.
- 7° Faire une réclamation contentieuse.
- 8° Déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année.
- 9° Payer en ligne (impôts, sommes dues à une mairie, sommes dues à un hôpital, amendes).
- 10° Acheter des timbres fiscaux en ligne.
- 11° Demander une remise gracieuse ou des délais de paiement.
- 12° Obtenir des informations relatives aux aides sociales et bons de secours.
13. Obtenir un bordereau de situation fiscale prouvant que vous êtes à jour de vos impôts et taxes.
- 14° Solliciter l'ouverture d'un dossier de surendettement.

Direction des finances (suite)  
Nos services restent joignables en semaine

**Vous avez une question relative à vos impôts.  
Comment nous contacter ?**

- En appelant le 08 09 40 44 01 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 9 h (numéro non surtaxé).
- Sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) A partir de votre messagerie sécurisée dans votre espace personnel ou à partir de la rubrique « contact ».
- Après de votre service des impôts des Particuliers de Fécamp.

**Vous avez une question relative à vos factures locales ?**

- Auprès de votre service de gestion comptable d'Harfleur.  
[Sgc.harfleur@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:Sgc.harfleur@dgfip.finances.gouv.fr) 02 35 45 40 46

**Vous voulez faire un paiement ?  
Pensez au paiement de proximité**

Rendez-vous chez nos partenaires buralistes agréés pour payer dans la limite de 300 € en espèces, sans limitation pour la carte bancaire, vos impôts, amendes, factures des collectivités locales. Vérifiez que votre facture ou avis comporte un QR code.

**Retrouvez ci-dessous la liste des buralistes agréés :**

- Les voyageurs 2, rue de l'Europe à Angerville l'Orcher.
- Le Maupassant 12, avenue George V à Etretat.
- Proxi 17, rue du général de Gaulle Saint Jouin de Brunneval.

**Paiement en ligne sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou sur [PayFIP.gouv.fr](http://PayFIP.gouv.fr) pour payer vos factures locales, ou sur le site indiqué sur la facture.**

Préfecture de Seine maritime.  
Aide aux victimes de violences conjugales

Depuis le 17 décembre, la préfecture a mis en place un dispositif « **Bons taxis** » qui permet aux femmes victimes de violences conjugales résidant en Seine-Maritime, prioritairement en milieu rural et n'ayant aucun moyen de mobilité, de bénéficier d'un transport en taxi pour se rendre dans un hébergement d'urgence, consulter un médecin pour obtenir un certificat médical, porter plainte...

**Peuvent prescrire un « Bon taxi » :**

- Les maires, les services de gendarmerie et de police nationale.
- Les assistants et assistantes des services sociaux.
- Le **SIAO** (*service intégré de l'accueil et de l'orientation*) en composant le **115**, numéro vert.
- Les associations d'aide aux victimes.

Centres de recyclage  
des déchets

5

Afin d'améliorer et d'accroître son offre de service aux usagers la communauté urbaine Le Havre - Seine Métropole fait évoluer les horaires d'ouverture de ses centres de recyclage au 3 janvier 2022.

**Centre de recyclage de Criquetot :**

Lundi, mercredi, jeudi vendredi et samedi  
de 9 h 20 à 18 h.  
Dimanche de 8 h 30 à 12 h 30.



Commune du Tilleul « **SIL** »  
Signalisation d'information locale

Le projet « Grand site de France Etretat Côte d'Albâtre prévoit l'harmonisation des panneaux de signalisation locale. Sont concernés les logos, les couleurs et les formes des panneaux indiquant la direction des campings, commerces, hôtels, équipements sportifs, parcs de stationnement, sites naturels, etc. Le Tilleul s'est associé aux Loges, commune pilote dans la recherche d'une base commune et la définition d'une charte « SIL ».

**Préfecture de Seine-Maritime**

Installation et contrôle des repères et des bornes nécessaires à la révision des cartes et à l'inventaire forestier.

Les agents de l'Institut Géographique National (IGN) chargés de la révision des cartes sont autorisés à pénétrer dans les propriétés closes ou non closes à l'exception des maisons d'habitation.

*Arrêté consultable en mairie*

Dans ce numéro 44, on trouve des sujets aussi folichons que les finances publiques, la conciliation de justice, les horaires des déchetteries, sans oublier, hélas, les violences conjugales.

Alors pour nous remettre d'articles particulièrement rasoirs, nous allons parler du blaireau.



Parler du blaireau après des articles rasoirs ! Et vous trouvez ça drôle ?



Timide et discret, le blaireau fait partie de la famille des mustélidés avec la belette, l'hermine et le vison. Rien que du beau linge.

Un odorat 800 fois supérieur au nôtre, 30 cm au garrot, 70 à 90 cm de long queue comprise, 30 km / h à pleine vitesse, il peut vivre 6 ans et plus si son principal prédateur – l'homme – l'oublie un peu.

Opportuniste à l'heure du casse-croute le blaireau consomme ce qui se présente, serpents, vers de terre, campagnols, champignons, escargots.

Fouisseur puissant et architecte émérite il aménage des terriers aux issues multiples. On assure qu'un blaireau en bonne santé peut déplacer jusqu'à 40 tonnes de terre.

Véritable labyrinthe, son logis comprend un réseau complexe de galeries et de chambres. Animal social il vit en clans pouvant atteindre une vingtaine d'individus.



Comme chez les hippies de San Francisco, il règne une grande liberté de mœurs dans la tanière des blaireaux ou l'on s'accouple sans trop se prendre la tête. Par un étrange phénomène, l'ovule fécondé reste en attente pour que l'heureux événement se produise peu avant l'arrivée des beaux jours et le retour de l'abondance.

Le clan est peu hiérarchisé et l'égalité des sexes de rigueur. Chacun participe au ménage, à l'aération et au renouvellement des litières.

Alors pourquoi un animal d'une telle beauté, sans danger pour l'homme et au mode de vie si exemplaire est-il à ce point mal aimé ?

Espèce protégée en Angleterre, en Belgique, aux Pays bas le blaireau français traîne une mauvaise réputation. S'il est interdit de le gazer depuis 1991, on le chasse encore pour le simple plaisir.

Dans le Jura, on a cessé de détruire les renards en raison de la prolifération des campagnols. Peut-être finira-t-on par comprendre.



Habillé pour l'hiver : *Appliqué à l'être humain, blaireau se traduit par :*

- Individu conformiste, borné, niais... (Dictionnaire Larousse)
- Personnage antipathique, borné, mesquin.... (Le Robert)

A droite, photo d'un blaireau à deux pattes en pleine séance de déterrage de nid pour éliminer les blaireaux à quatre pattes. Un jeu comme un autre, mais bon...



Ou prendre contact ?

Maison du territoire 28 route de Turretot. 76280 Criquetot l'Esneval.

Téléphone 02 35 27 27 00

[Maisonduterritoire-criquetot@lehavremetro.fr](mailto:Maisonduterritoire-criquetot@lehavremetro.fr)

Document Ministère de la justice



## 1. Qu'est-ce que la conciliation ?

### « Une évolution vers un monde apaisé »

La conciliation permet de trouver une solution amiable pour régler un différend entre 2 parties ou plus, qu'elles aient ou non saisies un juge.

### « Un passage obligé lorsqu'un litige surgit »

La conciliation de justice est obligatoire pour les litiges de moins de 5 000 € ou lorsque la nature du litige l'impose, (ex : bornage, distances de plantations, certaines servitudes...)

Elle peut intervenir en dehors de tout procès ou devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice.

#### Conflits concernés :

Relations entre bailleurs et locataires

Litiges de la consommation

Problèmes de copropriété

Litiges entre commerçants

Litiges entre personnes

Litiges et troubles du voisinage

Litiges relevant du code rural

Litiges en matière prudhomme



#### La conciliation ne concerne pas :

Les litiges d'Etat civil... De droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc...).

Les conflits avec l'administration... Municipalité... Département... Région... Impôts...

## 4. La conciliation de justice en chiffres

2 290 conciliateurs de justice

250 000 visites

150 000 saisines

51 % de taux de réussite

## 2. Qu'est-ce qu'un conciliateur de justice ?

### « Un auxiliaire de justice assermenté »

Le conciliateur est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole qui est nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel sur proposition du magistrat coordinateur de la protection et de la conciliation de justice et après avis du procureur général.

#### Comment saisir le conciliateur de justice ?

- Sur simple rendez-vous auprès des tribunaux, des mairies, des maisons de la justice et du droit, des réseaux France services, des associations spécialisées.
- En ligne sur le site [conciliateur.fr](http://conciliateur.fr)
- Après d'un juge.

## 3. Le déroulé d'une conciliation

### Deux chemins mènent à la conciliation

- La conciliation extrajudiciaire

Le conciliateur peut être saisi directement par l'une des deux parties ou par les deux.

En cas d'échec le conciliateur informe les parties qu'elles peuvent saisir la juridiction compétente si elles le souhaitent.

- La conciliation déléguée

A tout moment de la procédure, le juge peut proposer aux parties de régler le litige grâce à un conciliateur de justice. Si aucun accord n'est trouvé, les parties reviennent devant le tribunal.

#### L'issue d'une conciliation

En cas d'échec d'une conciliation et de saisine du tribunal aucune information sur la tentative de conciliation ne peut être communiquée au juge.

Si un compromis est trouvé, le conciliateur de justice peut rédiger un constat d'accord. Le juge peut alors homologuer la conciliation afin de donner à l'accord force de jugement.

## Naissance :

Alice Clélia Monique BAUDOIN  
Le 12 décembre à Montivilliers

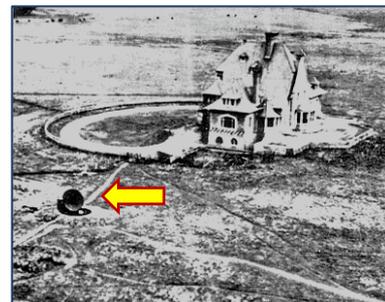


## Décès :

Lucette Pierrette Adrienne BENARD  
Le 15 décembre à Sainte Adresse.  
Andréa Raymonde BOURGUIGNOLLE  
Le 29 mai à Etretat

## 27 -28 février, anniversaire de l'Opération Biting Il y a 80 ans, les paras anglais sautaient sur Brunneval

Fin 1941, les services de renseignement de la Royale Air Force sont alertés par l'augmentation du nombre d'appareils abattus. L'ennemi serait-il en possession d'un système de détection d'une précision inconnue à ce jour ? Les reconnaissances aériennes se succèdent jusqu'à ce cliché exceptionnel pris non sans risques par le « squadron leader » Tony Hill.



La Poterie. Manoir du Dr Gosset



Le principe du radar est connu depuis longtemps mais celui de Brunneval semble être le fruit d'une technologie avancée. Les britanniques renoncent à le bombarder. Un raid audacieux permettrait de démonter et de récupérer les pièces sensibles pour en percer les secrets. Les résistants locaux recueillent des informations sur le terrain. Enfin le 27 février 1942 à 22h 30, 119 hommes embarquent dans 12 « Amstrong Whitworth Whitley »

On est en février, le froid est intense. A 0h 20, sous les ordres du major Frost les paras sautent à basse altitude et gagnent la zone de regroupement. Ils sont à 200 m de l'objectif.

Deux groupes manquent à l'appel. Déviés par la DCA deux Whitley ont largués les hommes à 3 Km au sud.

Le groupe du major fonce vers le manoir, l'unique sentinelle est neutralisée à la grenade. Le sergent Cox, spécialiste radio, se hâte dans sa mission de démontage.

Sur le plateau, les points de fortification sont nombreux. Un deuxième groupe couvre l'opération au nord et à l'est, le troisième fait face au corps de garde verrouillant l'accès à la vallée.

Les défenseurs commencent à réagir, 11 hommes cantonnés dans la ferme Theuville sortent en premier, bientôt appuyés par toute une section d'infanterie, ils sont tenus en échec par les paras. Les routes verglacées retarderont l'arrivée des autres renforts.

Pour rejoindre la plage et les vedettes de la Navy il faut maintenant franchir un poste de garde puissamment armé. Heureusement les deux groupes d'égarés arrivent enfin. Le poste de la vallée est finalement submergé. Les paras s'embarquent sous les derniers tirs venus de la falaise.

Parmi toutes les opérations combinées (*Aviation, troupes au sol et marine*) entreprises par Lord Mountbatten, Biting (*morsure*) reste un exemple de réussite tactique sans que l'on ait à déplorer un carnage semblable à ceux de Dieppe et de Saint Nazaire.

Source incontournable : Opération Biting. JP. DUBOSQ et S. HAULE  
Editions de la Porte Océane Juin 1992



## Bilan humain

Les Anglais perdirent 2 hommes,  
7 furent blessés, 6 autres prisonniers.  
Les Allemands eurent 5 tués,  
2 blessés graves et 3 prisonniers.